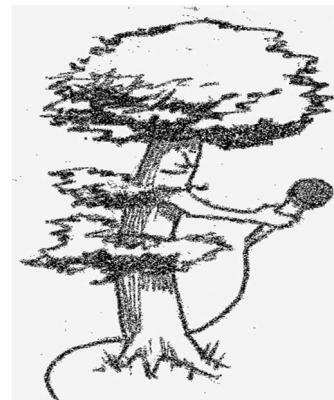


*AU FIL
Février*



*D'AME
2026*

Changement climatique...

*Effondrement de la
biodiversité...*

L'avenir de la planète vous inquiète ? Sans doute, vous êtes éco-anxieux·se ?

Quand on y réfléchit bien, Il est plutôt souhaitable d'être éco-anxieux·se,

Cela témoigne d'une conscience de la situation !

Pourtant, s'il ne s'agit pas d'une pathologie, ça peut le devenir.

Il est donc temps d'entreprendre une Terre-Happy !

Les experts donnent plusieurs pistes pour cette Terre-Happy contre l'éco-anxiété :

- Passer à l'action, AGIR !
 - ECHANGER régulièrement avec des personnes qui partagent cette éco-anxiété...
 - CULTIVER son émerveillement face à la complexité et la beauté du vivant.
- 3 points que l'association cultive et vous propose de partager....

***Alors pour 2026, on vous souhaite de prendre soin de vous
comme de la planète en nous rejoignant !***

Le mot du Président, Philippe Perrin

La Forêt Cela ne s'arrange pas côté coupes rases. Il y a explosion de petites parcelles rasées, ravagées, terrains en pente coupés d'une « route », telle une cicatrice au milieu d'un visage, pour débarter le bois. J'ai vu de petits films pour vanter la beauté naturelle et pourquoi pas, éternelle, du Morvan, bocage et forêt à l'honneur... sans une seule coupe à l'horizon. Incroyable, est-ce encore possible ? En pièce jointe et sur notre site *une carte collaborative* pour recenser les coupes rases que nous rencontrons. L'objectif est de montrer concrètement l'ampleur de ces pratiques et leurs conséquences destructrices sur les sols, la séquestration du carbone, la biodiversité et les paysages. Faîtes-nous remonter vos informations. La cérémonie des *Glands d'Or* a été un bon électro choc, une cérémonie à l'humour corrosif qui a bien mérité son succès ! Merci à la Bresseille et à Adret Morvan pour cette initiative. Les *Glands d'Or* se sont invités aux réunions regroupant associations et professionnels de la forêt. Vexation et indignation étaient très présentes du côté des professionnels.

Une demande que l'on pourrait prendre en compte : le palmarès des exploitants vertueux... On ne parle que de ce qui ne va pas me dit-on. C'est vrai, à réfléchir ! Un prix citron mais aussi un prix orange ? *Françoise*

Réaménagement de St Prix : La forêt domaniale de St Prix a subi de plein fouet l'attaque de scolytes. Une forêt fragilisée où le souci de rentabilité avait largement prévalu sur celui de la biodiversité. Face à ce désastre l'ONF a créé une commission regroupant professionnels,

particuliers et associations, en 2024, en vue d'élaborer un plan de réaménagement. En 2005, la forêt était constituée de 40% d'épicéas, 35% de sapins, 20% de douglas et 7% de feuillus. 2026-2045, enrichissement du site en feuillus, mise en place de secteurs préservés, régénération naturelle à l'honneur, îlots de vieillissement et développement de la futaie irrégulière. Pour les essences : frein mis sur l'implantation du cèdre, faible croissance et question sur l'adaptation, pin maritime remis en cause... On parle essences locales. Cela bouge, dans le bon sens, même si cela doit prendre du temps, le temps de la forêt, mais quel plaisir d'entendre un responsable de ces coopératives, maîtres incontestables de la coupe rase, vanter les mérites de la régénération naturelle (retour d'un voyage d'étude au Canada, où on fait comme ça !). Nous écouter aurait pu faire gagner du temps et éviter le désastre.

Ce plan doit encore être validé par le Ministère de l'environnement, un vrai bémol quand on voit que le classement de la Ravière est toujours en attente, alors que tous les avis ont été favorables, commissions départementale et nationale.

Échange donc plutôt positif ce 21 décembre 2025 jusqu'au moment où ont été évoquées nos amies les bêtes et les dégâts occasionnés dans les plantations.

Une attitude face au vivant qui se durcirait même, une intolérance grandissante à l'égard de tout ce qui reste de faune sauvage. Chevreuils et sangliers à l'index. La chasse aux sangliers est ouverte 10 mois sur 12, on est passé en 1970 de 35 000 sangliers abattus dans l'année à 800 000 en 2021. Et malgré cela leur nombre ne cesse de s'accroître. La disparition des haies a condamné le petit gibier et pour donner de quoi abattre, aux adeptes de la chasse, on a trouvé judicieux de croiser des sangliers avec des cochons, on a créé ainsi une espèce-gibier pour la chasse. Capacité de reproduction multipliée par deux.



Les apprentis sorciers... Et aujourd'hui, tout ce qui vit et bouge gène. Interdiction formelle au Cerf de pointer le bout de son nez sur nos terres entend-on. La notion de partage de l'espace que l'on nous objecte en permanence lorsque l'on ramène sa science, ne serait-elle valable que pour une certaine classe de bipèdes ? La faune se trouve partagée en deux catégories : les nuisibles et les « en voie de disparition ». Il en est de même pour les arbres : « les pauvres feuillus du Morvan » et les arbres « remarquables », ceux qui méritent d'être sauvés. Classements, réserves et zoos, alibis pour justifier exploitation et éradication. Nous demandons le respect de la vie, le respect de la biodiversité « ordinaire » sans laquelle il n'y a plus d'équilibre. Puisque nous sommes des êtres si remarquables, nous devrions trouver les moyens d'une coexistence avec le vivant. Photo Sylvain Cordier / biosphoto. *Françoise*

On peut déjà signer cette pétition demandant à ce que le renard soit sorti de la liste des nuisibles. On a besoin de 100 000 signatures :

<https://civicrm.aspas-nature.org/civicrm/mailing/url?u=13934&qid=15313022>

Le Parc et les Biens sans maîtres : Nous alertons depuis quelques années sur la réglementation qui permet aux communes de récupérer des biens immobiliers dits « sans maîtres ». La forêt en fait partie et le Morvan est très concerné avec des forêts très morcelées. Lors de différentes réunions que n'avons-nous pas entendu ... « Les petites forêts ça ne sert à rien ». « Une friche ça ne sert à rien ». « Les milieux humides ça ne sert à rien ». Il y a encore du chemin à faire pour que la biodiversité sous toutes ses formes soit considérée comme indispensable. Lors d'une réunion régionale au tout début du combat d'AME pour préserver la biodiversité forestière, j'avais choqué l'auditoire en posant cette question : « Une coupe rase, pourquoi faire ? du bois énergie ? - au bénéfice de qui ? D'institutionnels qui n'ont aucune attache au Morvan ? ». Et cette autre question au parc régional : « Comment accepter de voir le Morvan se transformer en usine à bois de douglas ? ». Je me souviens de sourires narquois, je pouvais lire dans leurs regards : mais de quoi elle se mêle ? Elle n'est même pas propriétaire. Je suis devenue propriétaire, plus de 1000 citoyen·ne·s sont devenu·e·s propriétaires lorsque

Autun Morvan Écologie a créé le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan, et cela a changé notre représentation dans les instances et conforté nos positions. En ce qui concerne les *Biens sans maîtres* il y a quand même de bonnes nouvelles. Merci au Parc d'avoir élaboré une Charte foncière, accompagnant les communes dans leurs projets de récupération et de valorisation de ces parcelles, qui, en libre évolution depuis des décennies sont devenues de véritables puits de biodiversité, une respiration de la terre.

En signant cette charte, la commune, devenue propriétaire d'une ou plusieurs parcelles, s'engage à appliquer une sylviculture proche de la nature, sans coupe rase, et à favoriser le mélange feuillus résineux. Le soutien des instances du parc est une bonne nouvelle. Une réunion à destination des communes est prévue afin de leur présenter, sur un exemple concret, l'importance de conserver la nature de ces biens. Merci à Nicolas Blanchard qui a fait un remarquable travail d'analyse de ces biens, isolant les parcelles à « Haute Valeur Environnementale » qui demandent un suivi particulier, mais, et c'est peut-être là notre point d'achoppement, nous pensons que toute friche a une valeur, joue un rôle non négligeable dans le maintien de la biodiversité « ordinaire ».

Être classé Parc Régional, est un atout pour le Morvan à condition que les objectifs soient à parts égales : économiques, écologiques et paysagers. *Lulu*

Le Groupement Forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan : Le groupement poursuit son développement, avec presque 500 hectares de forêts en propriété collective. Grâce à 130 acheteurs de parts sociales en 2025, des nouveaux associés ou d'anciens qui ont réinvesti, une forêt de 23,5 hectares a été acquise à Saint-Pierre de Varennes, en bordure du sentier de grande randonnée GR137. C'est cette forêt que l'on pourra découvrir lors de l'assemblée générale en juin. Pour rappel, une petite partie des forêts est en libre évolution, la plupart sont gérées selon une Sylviculture Mélangée à Couvert Continue (SMCC). Et le pari de départ (en 2003) que cette sylviculture alternative respectueuse des sols et des paysages est rentable est rempli, puisqu'une partie des bénéfices cumulés sera utilisée pour le prochain achat de forêt. ***Tous les renseignements sur notre site*** : Sauvons la forêt - Groupement Forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan *Thierry*

28 MARS 2026 à partir de 14h : Fête de la forêt à la Peurtantaine à Roussillon
Plus d'information sur site.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Et la forêt dans tout ça ?....

Le PLUI a été arrêté par le conseil communautaire le 1/12/2025. Il est consultable en ligne ici: <https://www.grandautunoismorvan.fr/vivre-et-sinstaller/vos-services-au-quotidien/plan-local-durbanisme-intercommunal/projet-de-plui-11-decembre-2025>.

Nous avons notre rôle à jouer en intervenant sur les futures règles du jeu qui vont régir notre environnement immédiat. Donnons-nous des armes qui nous permettront d'en infléchir les règles avant, et non d'intervenir après. Le PLUI nous a été présenté en réunions publiques et il est clair que rien n'a été fait pour la protection de la forêt au contraire d'autres communes, comme Cluny par exemple, qui a pris le risque de mettre certaines forêts en zone naturelle. Il semble que la peur de conflits et de procès en soit la cause. Cela ne va pas de soi, il est vrai, mais comment accepter cette forme d'auto censure dans des domaines aussi importants.

Les questions émises lors des consultation publiques, concernant la forêt, monoculture, coupes rases, impacts sur le paysage ont reçu une fin de non-recevoir : « La gestion forestière dépend du Code forestier et des plus ou moins bonnes pratiques sylvicoles, hors zones classées ». Et pourtant le constat est là au fil du dossier : « l'intensification des pratiques sylvicoles et l'enrésinement apparaissent aujourd'hui comme problématiques sur le plan écologique et paysager ». Tout est là. Il faudrait éviter... Suggestions et préconisations ont encore de beaux lendemains devant eux... Pas de prise de risque. Par contre vous avez une liste d'arbres remarquables illimitée que vous pourrez compléter si vous le souhaitez.

Si participer à l'enquête publique vous intéresse, contactez-nous, nous vous avertirons dès qu'elle sera ouverte et nous y travaillerons ensemble. Françoise

Accord UE-Mercosur : D. Trump perturbe les échanges commerciaux mondiaux depuis son élection en 2025 à la tête des Etats Unis. Son instauration de droits de douane visant à restreindre les importations inquiète de nombreux pays qui cherchent d'autres débouchés pour leurs produits. L'Union Européenne en particulier cherche à signer des accords de libre-échange avec d'autres pays, ces accords permettraient des échanges sans aucune taxe sur les produits qui circulent.

C'est un contexte idéal pour relancer l'accord UE-Mercosur qui est en négociation depuis 20 ans. Cet accord avec 4 Pays d'Amérique du Sud : Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay, concerne l'échange de produits manufacturés contre des produits agricoles. Si on considère les grosses masses de produits concernés, c'est principalement échange de viande bovine contre voitures...

Les agriculteurs français sont « vent debout » contre cet accord et ils ont raison, bien qu'en tant que Français, on souhaite que nos produits issus de notre agriculture nationale soient exempts de pesticides et cultivés avec moins d'intrants, il est clair qu'aucun des produits importés ne respecterait nos normes européennes. Tous sont cultivés avec des pesticides interdits en Europe, les bovins sont dopés aux hormones de croissance et aux antibiotiques, techniques favorisant les cancers chez les consommateurs de ces produits.

Il est prévu dans ces contrats de libre-échange que les produits doivent répondre aux normes du Pays qui les importe, c'est ce que l'on appelle les « Clauses Miroir ». Les produits seraient contrôlés à l'arrivée pour vérifier qu'ils sont bien conformes... Comment peut-on négocier pendant 20 ans avec une telle hypocrisie sachant qu'aucun produit importé ne pourrait respecter les critères et que de toutes façons on est incapable de vérifier les produits à l'arrivée, généralement 1% des produits importés sont contrôlés.

Mais voilà c'est Madame Van Der Leyen qui signe les traités de libre-échange pour l'Europe et Madame Van Der Leyen, en tant qu'allemande, est très intéressée par ce traité parce que l'économie allemande va mal et qu'elle verrait bien d'exporter de grosses quantités de voitures grâce au Mercosur.

Monsieur Macron a, quant à lui, laissé planer beaucoup d'ambiguïté sur sa position concernant ce traité. Le déchainement des Agriculteurs à partir de décembre ne lui a pas laissé le choix. L'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse des bovins, couplée à l'intransigeance d'une Ministre de l'Agriculture hyper rigide et l'élection d'un agriculteur extrémiste à la tête de la coordination rurale ont conduit à une situation très tendue.

Mme Van Der Leyen a signé l'accord UE-Mercosur au Paraguay le 17 Janvier 2026, bien qu'un certain nombre de pays soient contre en Europe : la France, l'Irlande, l'Autriche, la Pologne. Mais il faudrait que les « contre » représentent 30% de la population européenne pour empêcher la signature, chaque Pays devant ensuite, ratifier le traité pour l'appliquer.

Les revendications de la Coordination Rurale et celles de la Confédération Paysanne qui souhaitait que seuls les animaux malades soient abattus, ont été oubliées...

Les tracteurs de la FNSEA ayant pris leur place devant le Palais Bourbon en janvier, Monsieur Lecornu s'est engagé à débloquer 300 millions pour les agriculteurs, promulguer les décrets de la Loi Duplomb très rapidement avant le salon de l'agriculture et a promis une loi agricole avant l'été permettant plus de libertés sur la gestion de l'eau (implantation de mégabassines) plus de liberté sur l'épandage des nitrates (Directive nitrates), plus de simplicité sur l'utilisation des Pesticides... Enfin une loi qui donne satisfaction aux revendications de la FNSEA dont le patron Arnaud Rousseau sera doublement gagnant puisqu'il engrangera, en plus, les bénéfices de l'accord Mercosur avec sa société Avril qui prendra sa part sur le business entre l'Europe et l'Amérique du Sud.

Dans la foulée de la signature de l'Accord UE/Mercosur, une majorité de Député·e·s Européen·ne·s, soit 334, ont voté la saisine de la Cour de Justice Européenne. Cette demande consiste à vérifier que cet accord est bien conforme aux règles de l'UE. Sachant que cet examen peut prendre jusqu'à deux ans cela donne un temps de répit. Cependant, l'UE pourrait bafouer ses propres règles démocratiques et prononcer une application immédiate ce qui à mon avis provoquerait un niveau de tension et une crise grave entre les Pays de l'UE.

On peut considérer que la remise en cause de cet accord est une grande victoire citoyenne et paysanne.

NB: Si l'on considère qu'un ha de terre peut produire 250kg de viande bovine, les 90000 tonnes qui seront importées en France représentent une déforestation de 3600km2.

Michel C.

Transition énergétique : un projet citoyen où noyer votre éco-anxiété.....



Et si l'énergie produite sur le lac des Settons devenait une énergie citoyenne, locale et renouvelable ?

Nous faisons partie de l'association M.E.R.Ci, depuis sa création en 2024. Vous avez rencontré deux membres de MERCI, Caroline et Olivier, au cours de notre AG de juin lors d'un atelier sur le photovoltaïque. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 80 % de l'énergie consommée vient d'ailleurs et les 20% restant sont majoritairement liés au bois énergie pas forcément à développer si nous voulons préserver nos forêts.

Face à ce constat, des citoyennes et citoyens du Morvan ont créé MERCI pour développer des projets d'énergies renouvelables locales, sobres et solidaires allant du photovoltaïque en toiture à, parce que nous en avons l'opportunité, l'hydroélectricité.

Notre premier projet concerne la production hydraulique citoyenne sur le barrage du lac des Settons.

Le barrage du lac des Settons est un symbole fort du Morvan. Aujourd'hui, il peut devenir aussi un outil de transition énergétique citoyenne.

Pourquoi ce projet est-il essentiel ?

- Il valorise un ouvrage existant, sans artificialisation supplémentaire
- Il s'inscrit dans une gouvernance citoyenne : une personne = une voix.
- Il se fait avec l'accord et la participation de la Communauté de commune des Grands Lacs, le soutien de l'ADEME et les conseils des services environnementaux
- Il participe à la souveraineté énergétique du Morvan en produisant une énergie renouvelable, locale et décarbonée, équivalent à la consommation de 200 familles
- Il génère des retombées économiques locales non délocalisables.

Les études de faisabilité ont été réalisées, et le projet est rentable. Mais pour lancer concrètement ce projet, nous devons financer les études architecturales et techniques, première étape indispensable. Le barrage est un site inscrit, classé probablement d'ici cet été, ce qui nécessite pour établir un projet recevable, de faire appel à un bureau d'architecture spécialisé dans les projets patrimoniaux. C'est pourquoi l'association MERCI a pris le parti de lancer un appel pour une levée de fonds en espérant réunir la somme de 10 000 €, pour financer les études architecturales nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour en savoir plus sur ce projet : contact@morvan-energie-citoyenne.fr

Enquête publique : le pouvoir citoyen ! Les enquêtes publiques sont essentielles pour garantir au public la possibilité de discuter et de juger les projets qui pourraient affecter l'environnement. Elles sont un outil clé pour la démocratisation des projets et la protection de l'environnement (loi Bouchard 1983). A retrouver sur notre site :

Forêt vivantes Pyrénées : Non aux projets E-CHO – NACRE – MIRAIÀ !

Le collectif citoyen « Forêts vivantes Pyrénées » nous propose de participer à une enquête publique concernant un projet qui met en danger les forêts régionales. Un complexe industriel de production de kérosène pour les avions et de méthanol pour les bateaux, appelé E-CHO, risque d'être mis en service à Lacq en 2027 par Élyse Energy. Il utiliserait 300 000 tonnes par an de matière ligneuse sèche provenant de résidus de coupes d'arbres pour ne fournir qu'environ 1 % des besoins annuels des aéroports français. Le collectif propose sur son site, 36 questions à poser sur le registre en ligne. *Michèle*

Toutes les infos sur le site : <https://foretsvivantes-pyrenees.fr/>

Répondre à des enquêtes publiques n'est pas toujours simple, travaillons ensemble. Contactez-nous sur les dossiers qui vous tiennent à cœur, ou faites-nous part de votre souhait d'être systématiquement informé·e et/ou de faire partie du groupe de travail.

A NOTER D'ORES ET DEJÀ DANS VOTRE AGENDA :

**25 AVRIL 2026 : A.G d'AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE
Nous vous espérons nombreux·ses !**

Aurore Gay et Francis Hallé ont rejoint la canopée :

De là où je suis j'admire le coucher du soleil, les nuages bas assombrissent le ciel. Je ne me lasserai jamais d'admirer le paysage changeant au gré des saisons et je pense à **Francis Hallé** dans le film « Le temps des forêts » assis au pied d'un arbre un crayon à la main. Ce grand naturaliste nous a quitté, rejoint par notre amie Aurore que j'ai connue gamine qui écrivait de la poésie sur la nature. J'ai admiré son jardin au pied de la Pierre de Couhard où l'on circulait au milieu des fleurs, des légumes oubliés, des abeilles et insectes, avec une vue magnifique sur la ville et l'appel à une promenade de long du ruisseau de la cascade, sa chute bouillonnante lorsqu'il pleut, puis la création des jardins d'Alosnys. Fidèle adhérente d'Autun Morvan Écologie tout au long de notre parcours avec son dynamisme, son exigence et sa bienveillance, elle a été présente jusqu'au bout, jusqu'au 21 juin 2025 où elle a fait l'immense effort de participer à notre AG. Nous garderons d'elle, l'image de notre amie, attentive et souriante, en bord de lac, à l'ombre bienvenue des arbres, parlant forêt et biodiversité jusqu'au bout. www.alosnys.com

Lulu



AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE

Association agréée au titre de l'environnement pour la Région Bourgogne -Franche-Comté

Adresse : 1 rue des pierres – 71400 Autun

Mel : contact @autunmorvanecologie.org

Site : wwwautunmorvanecologie.org

Tel : 07 83 67 22 96

Nous tenons nos permanences le mardi de 16h à 19h le vendredi de 10h à 12h.